

CAHIER DES CHARGES

FOURNITURE ET POSE DE REVÊTEMENT SOUPLE DE TYPE EPDM

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Fourniture et pose de revêtement souple de type EPDM des aires de jeux du Parc Signa et de l'école Lucie Delarue Mardrus.

Marché de travaux (suivant CCAG Travaux 2009)

Mode de passation Le présent marché est un marché de travaux, soumis aux dispositions de l'Article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. C'est une procédure adaptée.

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Variante : Les variantes ne sont pas autorisées

Négociation : La collectivité se réserve le droit de négocier

Exécution du marché : Le marché s'exécute par l'émission d'un **ordre de service**

Prix : les prix sont fermes et non actualisables

Durée de la validité des offres : 150 jours à compter de la date de remise des offres

Assurance : Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché, couvrant tout dommage aux personnes et aux biens, avec remplacement à l'identique des biens endommagés.

Visite obligatoire :

Une visite **obligatoire** pour prendre connaissance des moyens d'accès ainsi que des éléments techniques sera organisée

Deux visites communes sont prévues sur site :

- le 28 février 2019 à 10 h,

- le 5 mars 2019 à 14 h

- sur rendez-vous pris auprès Monsieur Dégée au 06 89 09 12 90, parc SIGNA route de Duclair (ou en cas d'absence, auprès de Madame Priou au 06 76 18 68 09, Centre Technique Municipal, 4 rue Jacquard)

A l'issue de la visite, une attestation de visite est à compléter et à faire viser par le représentant de la Ville de Maromme. Elle devra être jointe lors de la remise de l'offre. A défaut de présentation de ce document, l'offre du candidat sera immédiatement écartée.

Description :

La Ville de Maromme souhaite procéder au remplacement du revêtement souple des 4 aires de jeux situées sur le parc Signa (1 aire de jeux) et à l'école Lucie Delarue Mardrus (3 aires de jeux).

Pour ce faire, elle recherche une entreprise disposant des compétences requises, capable de réaliser ces travaux comprenant :

- La dépose du tout ou partie du revêtement endommagé des aires de jeux (y compris dépose des jeux si nécessaire) avec découpe soignée :
 - Dépose complète de l'aire de jeux du parc Signa,
 - Décollement périphérique du revêtement des 3 aires de jeux de l'école Lucie Delarue Mardrus.

- La fourniture et la pose de d'un nouveau revêtement souple de type EPDM, épaisseur 30 mm, en lieu et place des sols déposés (y compris la fourniture et pose d'une sous-couche amortissante et d'une primaire d'accrochage)
Le coloris "vert pailleté" sera soumis à l'approbation de la ville de Maromme.
Le revêtement sera conforme aux normes en vigueur et notamment à la norme NF 1177
Un rapport d'essai suivant la méthode HIC 1000 sera fourni pour l'aire de jeux du parc Signa
Repose à l'identique des jeux déposés

- La fourniture et la pose de :
 - bordures béton de type P1 pour l'aire de jeux du parc Signa
 - de longrines béton pour les aires de jeux de l'école Lucie Delarue Mardrus

- **L'évacuation des déchets en décharges agréées avec fourniture du BSDI**

- **Le nettoyage du chantier et de ses abords**
 - ❖ Le détail des quantités est défini à l'acte d'engagement

Etat des lieux :

Un état des lieux contradictoire sera établi sous seing privé signé par l'entreprise et la maîtrise d'ouvrage, avant tout démarrage des travaux et intéressera l'emprise du chantier et ses abords. Les dégradations constatées seront à reprendre par l'entreprise concernée sous le couvert du présent marché. Cet état des lieux est à la charge du présent marché.

Prévention, Sécurité :

L'Entrepreneur devra assurer la sécurité sur le chantier tant des ouvriers que des tiers, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur (y compris mise en place de barrières, signalisation ...)

Garantie :

2 ans minimum contre tout vice de fabrication y compris imperfections ou erreur de pose (y compris main d'œuvre et déplacements sur site).

L'opérateur économique peut proposer une autre durée de garantie sur l'acte d'engagement si la durée est plus longue.

Délais de réalisation : Les travaux sont à réaliser durant les vacances scolaires de Printemps, soit **entre le 8 et le 19 avril 2019.**

Jugement des offres :

Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse »

Critères de sélection :

1°/ Prix 50%

2°/ Valeurs techniques : 50% (décomposées comme suit) :

Moyens mis à disposition + planning 20%

Qualité des produits et délais de garantie 30 %

Remise des offres :

PROCEDURE DEMATERIALISEE

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à tout candidat qui en fera la demande :

- Sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>
- Sur le site de la ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet Mairie - rubrique **Marchés publics**)

Conformément aux articles 38, 39, 40, 41 et 42 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com> (copie de sauvegarde conseillée)

- ❖ Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante :

Lundi 11 Mars 2019 - 16 heures

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation

De même, toutes les communications et échanges d'informations se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Pièces à remettre :

- l'acte d'engagement entièrement complété et signé (toutes les lignes des bordereaux des prix doivent être renseignées)
- le présent cahier des charges signé
- l'attestation de visite dûment complétée et signée
- un mémoire technique : présentation de l'entreprise et modalités d'exécution de la prestation, garantie, SAV
- fiches produits rédigées en français

Visa et cachet de l'Opérateur Economique,

Date de la publication : le vendredi 15 février 2019